DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE
AR Prefecture
082-268201050-20261026-DELIB2-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18 h 00,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 octobre 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 12 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Pauline SEILHAN, Nicole BETTULA, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Yvette DETROIT.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Marie VINCENTI a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Excusés : - Absents : Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Anne BENAICHE, M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

.

Délibération n° 2 : EPRD DM2 2026

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'EPRD DM2 2026 (valant EPRD DM1 pour la CNSA) de la Résidence du Lac-Hervé SABATIE.

En fonctionnement, la décision modificative N°2 au budget prévisionnel 2026 s'établit comme suit :

Dépenses (fonctionnement)		***Recettes (fonctionnement)***	
GR2- Compte 64111	+ 90 000 €	+ 5 560.36€	*G1- compte 735311*
GR2 compte 64511	+ 10 000 €		
TOTAL_ DM	+ 100 000 €	+ 5 560.36€	**TOTAL_ DM**
Total Equilibre DM2	**+ 94 439.64 €**		

Le budget Prévisionnel de fonctionnement 2026, après DM2, porte donc les dépenses et recettes prévisionnelles autorisées à :

GROUPES	**CHARGES**	**PRODUITS**
1	471 220 €	2 702 203.17 €
2	2 241 000 €	138 012.77 €
3	302 435.58 €	0 €
TOTAL	**3 014 655.58€**	**2 840 215.94 €**
Equilibre Général	**- 174 439.64€**	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'EPRD DM2 2026 de la Résidence du Lac Hervé SABATIE.

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRÉSIDENT

Le Président,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Pauline SEILHAN

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438